

Journée de vulgarisation 14 juin 2024

Modes de gestion du Lac Léman au Haut-Jura III

Commune La Rippe

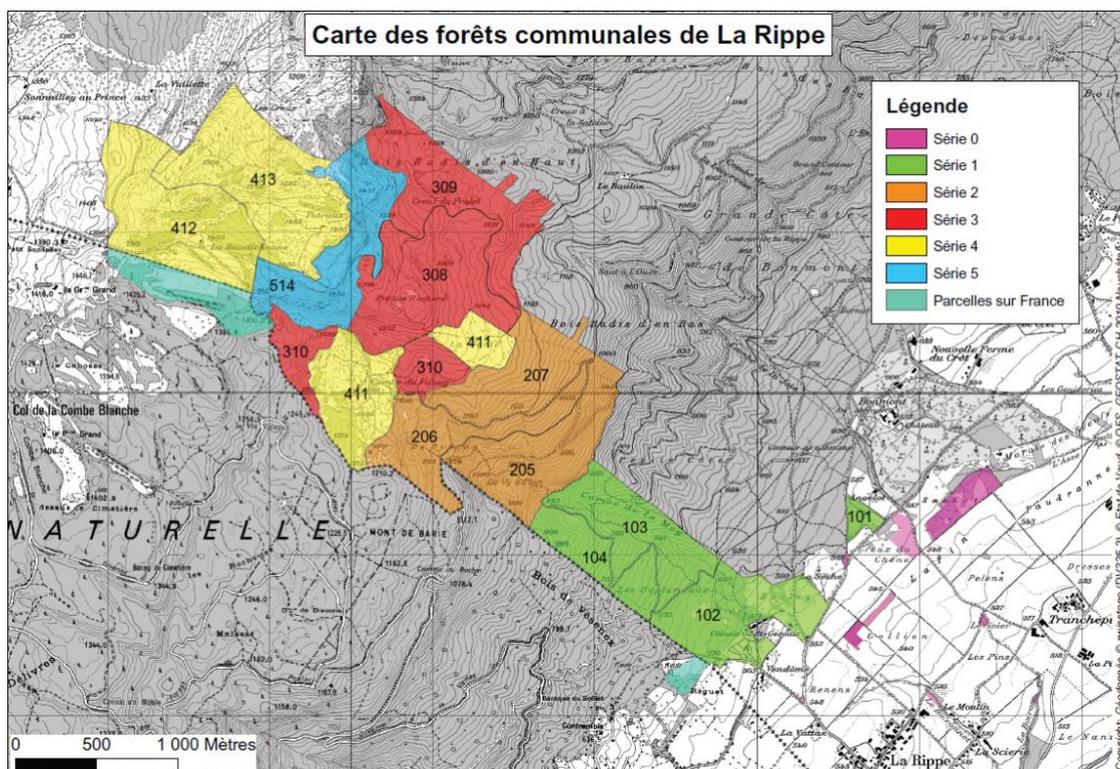
Jean-Pierre Widmer, Municipal des forêts.

La Commune La Rippe s'étend en une longue bande parallèle à la frontière franco-suisse. Sa superficie est de 1661 ha, dont environ 1'000 ha de forêts et pâturages.

La Commune est propriétaire de 461 ha soumis au régime forestier.

La Commune est rattachée au triage forestier 121. La création du Groupement forestier La Dôle avec le triage voisin 122 est en cours.

Au niveau des pâturages, de gros travaux sont en cours pour la mise en place de citernes dans les chalets appartenant à la Commune afin de pouvoir faire face aux périodes de sécheresse toujours plus longues.



Pâturage boisé

Adrien Vallotton, Inspecteur des forêts du 12^e arrondissement, David Rassineux, garde forestier du triage 121, François Mathey, garde forestier du triage 122, Marc Hauser, propriétaire depuis 2020.

Pâturage du Grand Sonnailey – création d'îlots de rajeunissement

Le pâturage du Grand Sonnailey se situe à environ 1'330 m. d'altitude. Historiquement, les pâturages du secteur étaient sur le territoire français. Sous l'impulsion de Napoléon III, un échange de territoires entre la France et la Suisse, connu sous le nom du Traité des Dappes, a eu lieu en 1862.

Le pâturage se caractérise par un très faible taux de boisement (moins de 1 %). Cette situation perdure depuis des décennies, voir plus de 100 ans, comme l'atteste les photos aériennes ci-après.



Photo 1933

 Ferme

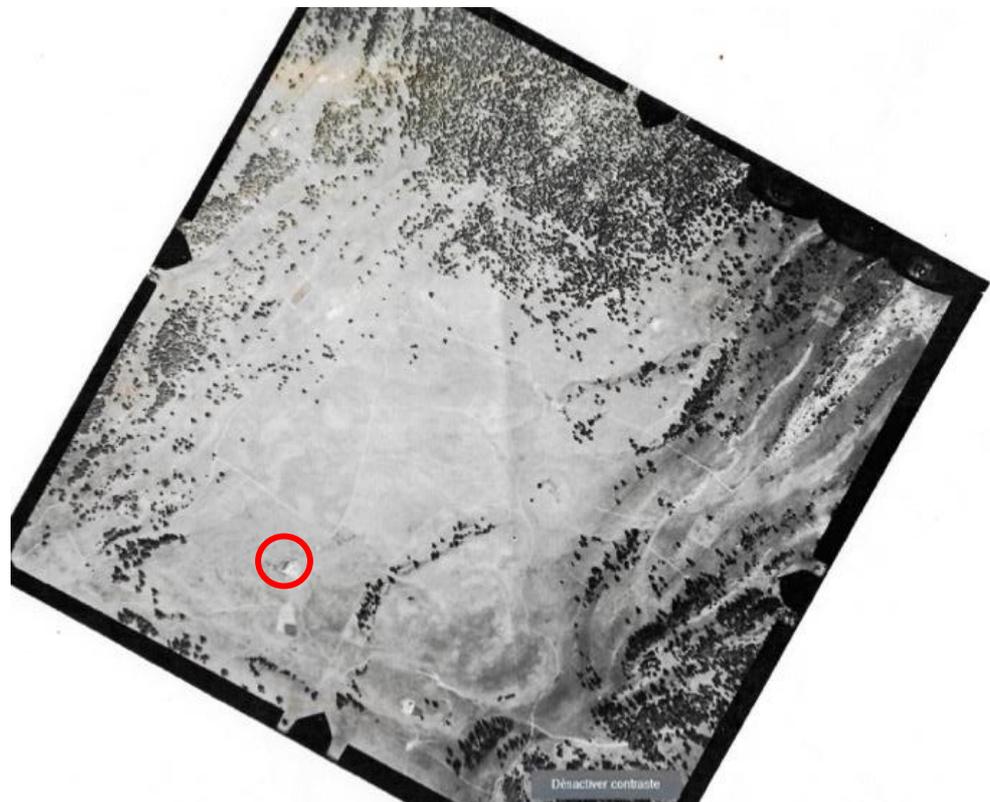
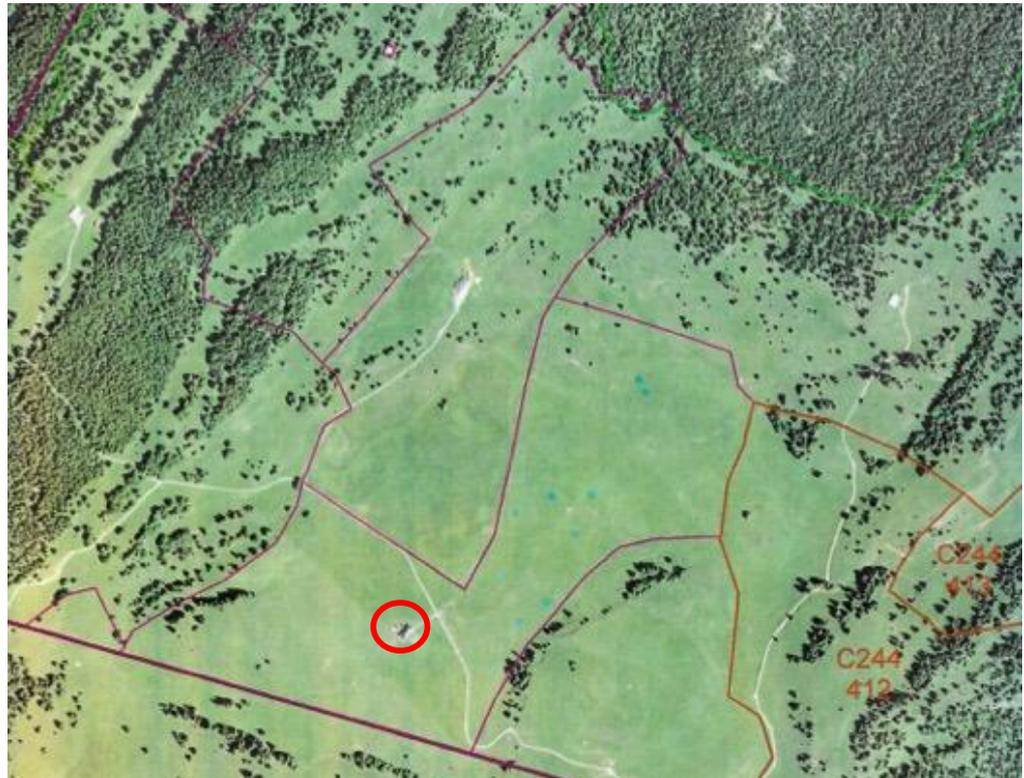
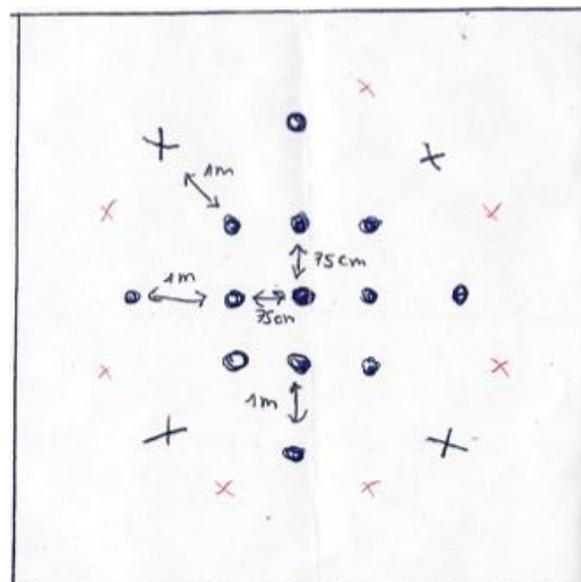
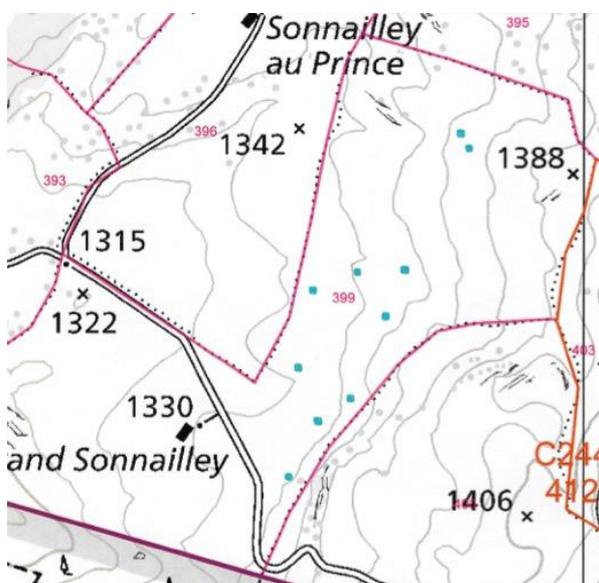


Photo 2022



La décision de reboisement sous forme de collectifs a été prise par le propriétaire. 10 enclos de reboisement de 6m sur 6 m ont été installés en novembre 2022, dont 5 avec le sapin blanc comme essence principale et 5 avec l'érable sycomore. Chaque enclos compte 13 plants de l'essence principale accompagné par 4 sureaux rouges, 1 saule marsault et quelques sorbiers et alisiers selon le dispositif ci-après.

L'enclos est entouré d'un treillis de protection de 2,50 m de haut pour empêcher la pénétration du gibier et du cerf en particulier. Un barbelé sera encore ajouté pour éviter que les génisses se frottent contre les piquets. Le bois provient de coupes qui se sont déroulées dans les alentours.





Les collectifs seront laissés à leur libre évolution sans soins culturaux. La dynamique naturelle réglera la structure verticale du collectif. Il convient de bien choisir les emplacements des îlots (choisir les sols les plus profonds, relativement humides) pour augmenter les chances de réussite. A ces altitudes, le reboisement est lent, un sapin peut mettre 40 à 50 ans pour atteindre une hauteur de 1,5 m !

Au niveau des coûts, il faut compter environ CHF 905.- par enclos. Les aides financières de l'Etat peuvent provenir de deux sources, soit celles octroyées par la DGE-Forêt dans le cadre de la convention programme *Biodiversité en forêt*, chapitre *Pâturage boisé, Création et entretien d'îlots de rajeunissement* (CHF 500.- par îlot + 15.-/m²), soit au travers de la DGAV dans le cadre du Projet *Qualité du paysage du Jura vaudois*. Cette dernière source se limite toutefois à l'indemnisation de l'entretien de l'îlot (CHF 20.-/objet/an).

En plus de cette action de reboisement, le propriétaire a initié la construction d'un étang et la mise en place d'un murgier sur sa parcelle d'environ 36 ha pour faire face au changement climatique et à la perte de biodiversité.

Pâturage de La Baudichonne – coupe en pâturage boisé

Le pâturage boisé se situe à environ 1350 m. d'altitude. L'objectif de la coupe est une exploitation traditionnelle, conciliant sylviculture et pastoralisme, tout en préservant la nature et le paysage typique. Selon les secteurs, le taux de boisement varie de 20 à 70%.

L'idée est de garantir la pérennité d'une proportion suffisante de boisés et de coordonner les interventions forestières avec les besoins en herbage et les mesures en faveur des milieux naturels et des espèces.

Le martelage effectué en 2021 visait le maintien des zones pâturées, le maintien d'un mélange résineux/feuillus et la structuration verticale en maintenant des arbres de différentes hauteurs. L'implication des différentes parties prenantes (amodiatrice, bergers, DGE-Forêt, DGE-Biodiversité, DGAV) lors du martelage est un élément essentiel pour tenir compte des différents paramètres et trouver le bon équilibre. Les aspects touristiques doivent aussi être pris en compte. La sylviculture des pâturages boisés est donc très particulière.



L'absence d'interventions dans les pâturages boisés entrainera une perte de biodiversité. Le bétail contribue à cet entretien pour autant que l'on évite le surpâturage ou le sous-pâturage. En cas de surpâturage, la mise à ban de certains secteurs peut être un outil à mettre en œuvre. En cas de reboisement trop important, l'essartage de jeunes tiges est un moyen pour freiner la fermeture des pelouses.

L'intervention s'est effectuée de manière semi-mécanisée avec un processeur et un bûcheron en particulier pour les coupes dans les chottes du pâturage boisé.

Un volume de 450 m³ a été récolté (440 m³ de résineux, 10 m³ de feuillus). Les billons de 4 m de résineux sont partis à la scierie Zahnd (qualité C), le solde a été déchiqueté au hangar à plaquettes de La Rippe. Le hêtre a été façonné comme bois de feu. Les branches sur les pelouses ont été regroupées en tas à l'intérieur des boisés.

Les aides financières de l'Etat via la convention programme Biodiversité en forêt s'élève à 70% du déficit effectif.



Pâturage boisé Baudichonne



Tas de branches à l'intérieur de la forêt

Desserte de l'alpage de la Baudichonne à l'alpage de Potraux.

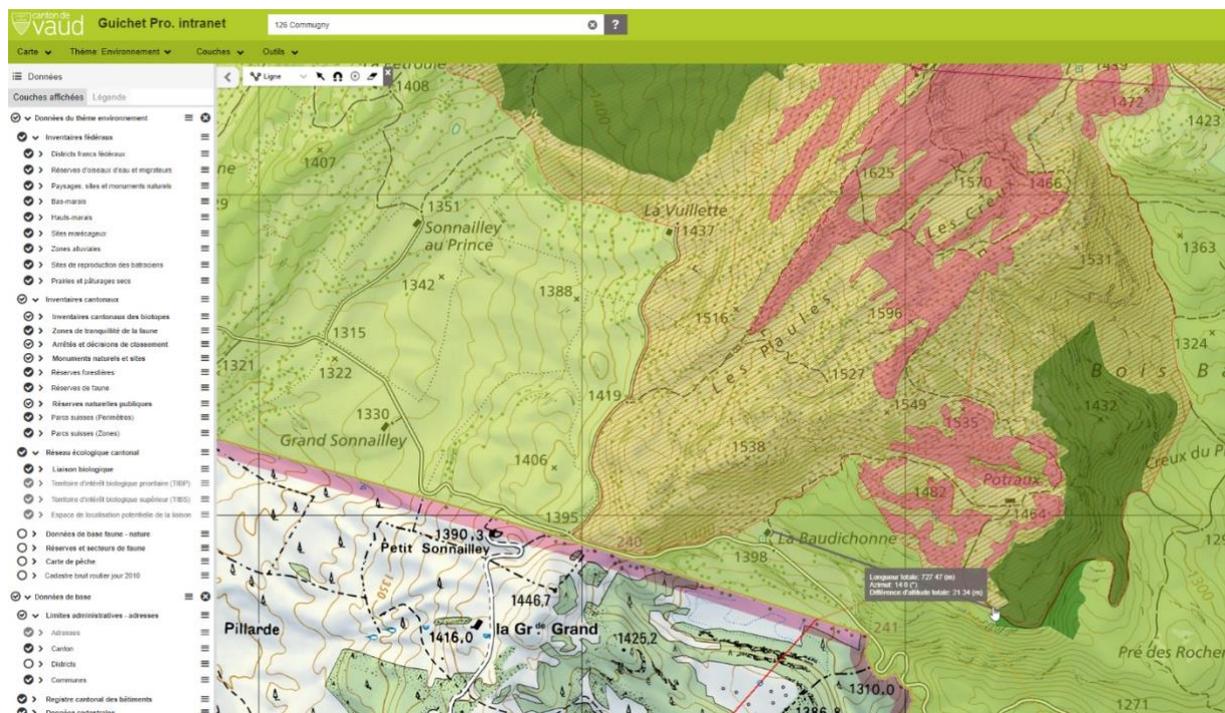
Jean-Pierre Widmer, Municipal des forêts de La Rippe

L'accès au pâturage de Potraux, distant de 500 à 600 m de la Baudichonne est depuis quelques années un problème pour la Commune. La route actuelle s'effondre et n'est donc plus accessible pour les camions. Pour le berger de la Baudichonne, l'accès en véhicule à Potraux nécessite un détour de 6 km !

Cela a pour conséquence l'abandon progressif de l'entretien du pâturage et donc à termes une perte de biodiversité, notamment des prairies sèches !

Le secteur cumule différentes contraintes. Il est dans l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels IFP, les inventaires fédéral et cantonal des prairies et pâturages secs PPS. Il se trouve dans la zone Grand tétras et sur un axe d'importance suprarégional du réseau écologique cantonal et encore à proximité de la réserve forestière de Potraux (voir carte ci-dessous). Ces différentes contraintes nécessitent l'accord de la Confédération pour toute amélioration de la desserte.

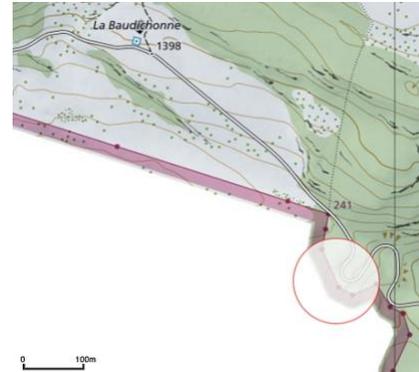
Un projet de nouvelle desserte a été déposé il y plus de 2 ans auprès de la DGE-forêt qui a donné un préavis favorable. Il est toujours en attente d'un feu vert de la Confédération !



Sylviculture du Haut-Jura

Adrien Vallotton, Inspecteur des forêts du 12^e arrondissement, David Rassineux, garde forestier du triage 121

La sylviculture des forêts irrégulières du Haut-Jura vise à gérer les forêts et les milieux naturels selon les principes de la multifonctionnalité, en visant l'amélioration de la biodiversité. La gestion intégrée dans le cadre d'une sylviculture de qualité implique la valorisation du bois de ces stations forestières tout en prenant en compte la conservation de plusieurs dizaines d'espèces animales et végétales prioritaires au niveau suisse et de leurs habitats. Une des mesures notamment en faveur du Grand tétras, espèce parapluie, est la diminution du hêtre.



Le site visité (série 5) présentait, avant intervention, une forte proportion de résineux secs de l'ordre de 70%. Les travaux, réalisés en octobre 2021, ont donc consisté à récolter ces résineux secs pour permettre aux feuillus de s'installer. 650 m³ ont été récoltés (600 m³ de résineux et 50 m³ de feuillus).

Ce site est classé comme hêtraie à sapin en termes d'association végétale, avec donc une dominance naturelle du hêtre. L'application Tree-App (www.tree-app.ch outil développé par l'institut de recherches sur les forêts WSL) pour faire face au changement climatique recommande de favoriser l'érable sycomore, le hêtre et éventuellement le sapin selon le scénario climatique.

Ces recommandations incitent à favoriser le hêtre alors que les principes de la sylviculture du Haut-Jura est plutôt de le limiter pour favoriser le Grand tétras par exemple. Ce constat, déjà observé dans d'autres parties du Haut-Jura, a poussé la DGE-Forêt à lancer une révision totale de la directives Haut-Jura et des mesures subventionnées. La coupe de hêtre ne sera probablement plus subventionnée, tout du moins de la même façon.

Les essences préconisées pour adapter les forêts au changement climatique, tel que l'érable, le sorbier, l'alisier blanc, le sapin blanc et le chêne plus bas en altitude sont aussi les plus appétantes pour le gibier. Vu la forte pression du gibier sur le rajeunissement de la forêt, la tâche devient encore plus difficile.

En conclusion, les propriétaires de forêts et les gestionnaires sont donc confrontés à de nombreux défis !

Lien utile :

<https://www.vd.ch/themes/environnement/forets/subventions-pour-les-forets/biodiversite>

FGI juin 2023